

## SEANCE N° 8/2020 DU 2 DÉCEMBRE 2020

---

**Début de la séance: 9.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, bourgmestre  
PIRROTTE Frank, échevin  
STURM Richard, échevin  
SCHOLLER Guy, conseiller  
BRUCH Jean-Marie, conseiller  
HAMES Joseph, conseiller  
SCHMIT Danielle, conseillère

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, conseiller  
RUCKERT Arsène, conseiller  
THILL Jos, conseiller  
DUPREL Mireille, conseillère  
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine  
KIHN Anne, conseillère

### **D P**

FUNCK Nico, conseiller

### **ORDRE DU JOUR:**

#### **Séance publique :**

- 1 Communications du collège échevinal.
- 2 Commune de Käerjeng - Présentation du budget rectifié 2020 et du budget initial 2021.
- 3 Office social de Käerjeng – Approbation des budgets rectifié 2020 et initial 2021.
- 4 Autorisation d’ester en justice – Résidence Schuman.
- 5 Sicona – Approbation du programme d’action 2021.
- 6 Nomination d’un(e) délégué(e) politique à l’égalité femmes-hommes.
- 7 Personnel communal – Création d’un poste de salarié à tâche complète pour les besoins du service urbanisme.
- 8 Commissions consultatives de la mobilité et de l’environnement – Modifications.

- 9 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 10 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement de la parcelle 2362/6621 BC de Bascharage, 21 rue Pierre Schütz - Approbation.
- 11 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement de la parcelle 441/7082 BC de Bascharage, 11 rue Belair – Approbation.
- 12 Modification ponctuelle du PAP rue du X Septembre (procédure allégée) - Présentation et vote.
- 13 Questions et réponses.

## **Séance publique :**

### **1 Communications du collège échevinal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** J'aimerais répondre à une question posée par le conseiller Joseph Hames lors de la dernière séance du conseil communal. Dans le cadre des travaux d'infrastructure de la rue des Prés à Bascharage, le collège échevinal a réalisé un sondage auprès des habitants de la rue: l'objectif était de savoir si les citoyens préféreraient le sens de la circulation initial ou la situation actuelle, c'est-à-dire la transformation en impasse. 47 ménages ont été contactés et nous avons reçu 41 réponses. Pas moins de 37 ménages préfèrent la situation actuelle, ce qui a facilité la prise de décision pour le collège échevinal.

### **2 Commune de Käerjeng - Présentation du budget rectifié 2020 et du budget initial 2021.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Aujourd'hui, nous discutons de ce qui est probablement le document le plus important dans la vie d'une commune. Le budget est indispensable pour permettre au collège échevinal et à l'administration communale de mener à bien leurs missions. Mes remerciements vont au collège échevinal et à tous les agents qui ont participé à l'élaboration du projet de budget de cette année.

Au service ordinaire de l'année 2020, environ 48 millions d'euros de recettes et 36 millions d'euros de dépenses étaient prévus, et pour le service extraordinaire des recettes de 9,4 millions d'euros, et des dépenses de 29,2 millions d'euros étaient prévues. Ces chiffres se présentent désormais comme suit pour le budget 2020 rectifié : service ordinaire 41,9 millions d'euros, dépenses ordinaires 34 millions d'euros, recettes extraordinaires 2,5 millions d'euros, dépenses extraordinaires 25,7 millions d'euros. Les recettes ordinaires ont donc chuté de 6 millions d'euros. Grâce à notre politique budgétaire prudente, les dépenses ordinaires ont déjà baissé à environ 2 millions d'euros, et à la fin de l'année, on peut supposer que ce montant diminuera encore davantage. Au niveau des recettes extraordinaires, une grande partie de l'aide financière en relation avec la fusion communale est manquante. Ceci est dû au fait que de grands projets issus de la fusion sont en cours, et que l'aide ne nous parviendra que lorsque nous aurons effectué les dépenses pour ces projets. Le montant extraordinairement élevé des dépenses extraordinaires est dû à l'achat d'immobiliers. Cette année, nous avons acquis des bâtiments et des terrains pour environ 10,5 millions d'euros. Si on tient également compte

du fait que nous voulons garantir un certain degré de flexibilité dans l'avancement des projets individuels, nous supposons que nous atteindrons notre capacité financière annuelle d'environ 12 à 15 millions d'euros.

Le budget 2021 s'annonce un peu mieux par rapport à celui de 2020, mais les recettes ordinaires sont encore 4,5 millions d'euros en dessous de ce qui était prévu pour 2020. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 37 millions d'euros. Au service extraordinaire, on a 10,2 millions d'euros de recettes contre 27,5 millions d'euros de dépenses. Nous avons généreusement chiffré les dépenses, car nous allons nous attaquer à un certain nombre de grands projets en 2021, mais nous ne savons pas à quelle vitesse ils progresseront réellement. Cette année, marquée par la pandémie du Covid-19, nous a montré qu'il peut y avoir des retards considérables dans les projets. En fin de compte, nous pourrions probablement dépenser environ 15 millions d'euros.

La situation financière de la Commune est saine. Nous avons pu constituer une réserve dans les années 2016 à 2019, que nous avons toujours clôturées avec un excédent, ce qui nous permet désormais d'investir dans l'avenir malgré la baisse des recettes. Nous l'avons fait avec l'acquisition de l'immobilier.

Cependant, cette année, je vais devoir évaluer la situation différemment. La pandémie et la crise économique qui en résulte entraînent une baisse des recettes. Il y a un an, nous étions convaincus que nous pourrions financer tous les projets à l'ordre du jour jusqu'en 2023 avec nos propres fonds, mais la situation a maintenant changé. Nous sommes donc à la croisée des chemins: soit nous annulons des projets, soit nous empruntons pour réaliser le plan d'investissement. Le collège échevinal ne pense pas qu'il faille abandonner les projets d'avenir. J'attends des déclarations claires à cet égard de la part des différents partis lors des commentaires sur le projet de budget.

Il nous manque 6,2 millions d'euros par rapport au budget initial 2020, et pas seulement cette année, mais au-delà. L'État s'attend à ce que les recettes fiscales augmentent de 6% en 2021 et 2022, mais je ne suis pas aussi optimiste. Malgré cette croissance, nous sommes toujours en retard par rapport aux recettes initialement prévues. Au lieu d'obtenir 40 millions d'euros pour 2021 et 2022, on obtient alors respectivement 31,6 millions d'euros et 33,4 millions d'euros. Donc, selon la vision plus optimiste, il nous manquerait environ 19 à 20 millions d'euros sur trois ans, mais si l'on en croit certains experts qui estiment que la reprise économique n'est pas aussi élevée, ce montant pourrait rapidement se transformer en 25 millions d'euros. Nous agissons donc avec prudence lors

de l'élaboration du plan financier pluriannuel. Notre capacité financière a donc été considérablement réduite par rapport aux projets que nous avions planifiés.

En 2019, nous avons supposé une capacité d'investissement de 60 à 62 millions d'euros sur la période 2020-2022. Celle-ci s'est réduite à environ 42 millions d'euros. Le montant mentionné se compose de l'excédent du service ordinaire, de la marge au service extraordinaire, du fonds de réserve et des 5 millions d'euros restants du fond de fusion. Si nous faisons un emprunt, je pense qu'alors nous avons un excédent annuel compris entre 6 et 7 millions d'euros.

Cette année, le compte est encore bon, et nous pouvons prévoir le budget sans emprunter. Dans l'année à venir, ce ne sera peut-être plus le cas et nous devons recourir à un emprunt pour pouvoir continuer nos investissements dans le futur. Cet emprunt s'élèverait entre 20 et 25 millions d'euros, ce qui correspond à peu près à la perte de recettes sur les trois ans.

D'ici là, notre dette aura diminué. À la fin de l'année 2021, elle ne se chiffrera plus qu'à 4,4 millions d'euros, ce qui correspond à une dette par habitant de 421 euros. Le dernier emprunt a été souscrit il y a 20 ans, et en principe nous n'aurions plus eu de dette fin 2023, si la pandémie n'avait pas contrecarré nos plans. Cependant, nous ne sommes pas seuls dans cette situation, car de nombreuses communes devront également emprunter pour faire face aux projets qui ont été approuvés par les conseils communaux respectifs.

Avec le budget 2021, nous continuons d'investir dans l'avenir de nos jeunes avec la construction d'une école avec maison relais pour 21 millions d'euros. Nous investissons également à Clemency en réaménageant le centre pour environ 20 millions d'euros. Un autre projet majeur est le réaménagement du boulevard Kennedy, pour lequel nous investissons 10 millions d'euros. Au total, ces trois projets dévorent déjà 51 millions d'euros, dont 7,5 millions d'euros ont déjà été investis, 12 millions d'euros sont désormais inscrits au budget et 31,5 millions d'euros restent à payer dans les années qui suivront. D'après mon estimation, nous investirons 4 millions d'euros par an dans chacun de ces projets au cours des trois prochaines années. Ceci épuiserait déjà la capacité financière de la commune de Käerjeng, mais je pense que nous sommes tous d'accord qu'une commune dynamique comme la nôtre ne peut pas se limiter à trois projets. Il faut continuer d'investir dans les infrastructures routières, les stations d'épuration ou la vie sociale dans notre Commune. La majorité politique est d'avis que nous devons poursuivre notre politique d'investissement, et ainsi nous conformer à la demande de l'État.

En 2020, un certain nombre de projets ont été achevés. La première phase du parc à Hautcharage est un énorme succès, un projet qui est extrêmement important pour notre Commune. À Clemency, le nouveau « scoutshome » a été présenté aux scouts. Il ne manque plus que la rampe du pont «am Stach». Nous avons acquis des terrains pour 8,8 millions d'euros et des immeubles pour 1,7 million d'euros. Le projet, qui était à l'origine destiné à servir de logements pour étudiants de l'Université du Luxembourg, a été converti, après que l'université se soit retirée du projet d'une manière peu élégante. Il est donc important d'avoir toujours un «plan B». À présent, nous en avons fait des logements pour jeunes adultes qui ne peuvent plus vivre dans la maison de leurs parents. Les premières personnes y emménageront probablement en février. Le projet d'infrastructure «rue de la Gare / rue de Fingig» à Clemency est enfin achevé, celui de la «rue des Prés / rue Belair» est sur le point de l'être. L'atelier communal a été agrandi et la première phase du réaménagement de la cour «Op Acker» a été mise en œuvre.

Pour le moment, seuls quelques projets en cours s'étalent sur plusieurs années. Nous investissons 2,7 millions d'euros, respectivement 1,9 million d'euros dans nos stations d'épuration. Au cours des 5 à 6 prochaines années, nous y investirons en moyenne 2,5 millions par an. Pour le projet d'infrastructure «rue Thiry / rue Roth / rue Mouschand» à Hautcharage, 3 années sont prévues.

En plus de ces grands projets, nous réalisons également un certain nombre de petits projets pour un montant total de 5,5 millions d'euros. Dans le cadre du «Red Rock Trail», nous convertissons l'école de Linger en auberge pour 1,1 million d'euros (d'ailleurs, ici aussi nous avons un «plan B», au cas où la finalité réelle n'aurait pas le succès escompté). 820 000 euros serviront à construire un bar et à couvrir les terrains de pétanque du parc «Um Paesch». Les installations de tennis de Clemency sont en cours de rénovation et d'agrandissement pour 900 000 €. La deuxième phase de la cour « Op Acker » coûte 800 000 euros. Dans l'année à venir, nous proposerons au conseil communal de renouveler les installations du «Bommertbësch». Je ne peux pas encore dire grand-chose sur ce projet, car nous analysons actuellement différentes options. La présence de la chenille processionnaire du chêne et la pandémie du Covid-19 ont soulevé plusieurs questions. Nous avons réservé 1 million d'euros à la réparation de deux terrains de football à Bascharage, qui après 11 ans et la tornade, ont atteint la fin de leur vie.

Des montants plus modestes, certes non négligeables, sont prévus pour la rénovation du «Parking Schuman» (330 000 euros), pour les festivités autour de «Esch 2022» (150 000 euros) et pour le réaménagement du centre de Linger. Le projet du «Fonds du Logement» semble désormais plus concret, et il faut voir ce que nous allons faire avec le «Centre

sociétaire». Cette petite salle des fêtes est devenue obsolète. Des études ont été lancées afin de déterminer comment nous pouvons améliorer le centre de Linger. Après la fermeture définitive du bureau de poste de Clemency, nous avons envisagé un projet possible dans le cadre du logement social. Le prochain projet d'infrastructure en suspens est celui de la « rue de l'École » à Clemency. Enfin, il convient de mentionner que nous entamons la planification d'une nouvelle mairie. La mairie à Bascharage date des années 1960 et ne répond plus aux exigences actuelles. Par conséquent, nous avons prévu des études pour l'année prochaine.

Ces dernières années, nous avons beaucoup travaillé à la modernisation de nos bureaux, que ce soit au niveau du personnel ou des infrastructures. Cette année, nous avons organisé la succession des postes administratifs les plus importants en utilisant à la fois des solutions externes et internes. Au secrétariat, il a fallu compenser l'absence du secrétaire communal pour cause de maladie et la retraite imminente du secrétaire communal adjoint dans les prochaines années. À l'avenir, M. Richard Scharll sera le secrétaire. En interne, nous avons donné à M. Jean-Marie Pandolfi l'opportunité d'occuper le poste de secrétaire adjoint. En même temps, nous réorganisons le Service recette en le transformant en Service financier dans lequel toutes les missions relatives aux finances communales seront regroupées. Le receveur M. Gilbert Haag sera chargé des tâches supplémentaires. Ces deux solutions internes ont pour conséquence des responsabilités plus importantes pour les deux fonctionnaires, c'est pourquoi il nous a paru logique de leur donner la possibilité de faire un changement de carrière. Ceci aura donc également un impact sur le budget de la Commune. Cependant, je suis convaincu que nous avons ainsi mis l'avenir de notre administration entre de bonnes mains. Au Service technique, nous créons un poste pour les besoins du Service urbanisme pour le contrôle des autorisation de construire, car nous avons l'impression d'être menés par le bout du nez par les maîtres d'ouvrage depuis des années.

Je tiens à remercier l'échevin Frank Pirrotte d'avoir pris en charge le dossier concernant la tornade du 9 août 2019. Dans ce contexte, nous avons lancé une campagne de plantation d'arbres pour remplacer les nombreux arbres victimes de la tempête. Un arbre symbolique commun pour les communes de Käerjeng et Pétange sera planté sur la limite des deux communes.

Il n'y a pas grand-chose de nouveau à signaler en ce qui concerne le contournement. Le projet concernant le « boulevard Kennedy » s'étendra désormais de mars 2021 à mars 2025. Le parking prévu à la gare est planifié pour 2024-2025, ce qui n'est pas très positif. Il convient toutefois de mentionner que nous avons désormais de bien meilleurs contacts

avec l'Administration des ponts et chaussées. Nous espérons que ce timing est désormais définitif.

Pour la construction de la structure pour réfugiés, je vous informe que les clés seront remises en avril 2021. Les préparatifs sont en cours. Le ministère de l'Éducation nationale a contacté le personnel enseignant pour préparer l'intégration des enfants qui vivront dans cette structure. La réunion d'information prévue en présence du ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Asselborn, a été annulée, et une nouvelle date a été fixée en janvier. Au cas où cette nouvelle date devait être annulée, il faudrait probablement avoir recours à une solution en ligne. Lors de la construction de la maison de soins, il y a eu un retard de livraison lors de la construction, de sorte que l'ouverture est désormais prévue pour début 2023.

Le nouveau centre d'intervention pour le CGDIS et la police ne progresse pas. Les services de secours ont approuvé les plans d'une caserne entre Linger et Pétange, mais la police ne réagit pas. Je constate que de manière générale la police de proximité disparaît pour laisser place à la police d'intervention. Les deux communes concernées sont parvenues à un accord très rapidement, et le CGDIS aimerait construire, sans la police si nécessaire. C'est à mes yeux incompréhensible qu'un tel dossier n'ait absolument aucune priorité pour l'État.

En ce qui concerne le transport scolaire, je voudrais informer les conseillers que le petit «VéloBus» devrait bientôt obtenir son autorisation, tandis que le plus grand modèle ne sera pas autorisé de sitôt. Un groupe de travail a donc été créé pour résoudre les problèmes.

Le projet d'aide humanitaire «Eng oppen Hand fir Malawi» est prolongé de trois ans. Le 40<sup>e</sup> anniversaire du partenariat communal avec Gaflenz cette année a été victime de la pandémie. Une nouvelle date a été retenue en mai 2021, et on verra si cette date pourra être respectée.

Nous avons mis en service notre CityApp. Pas moins de 2 073 citoyens ont déjà rejoint ce service d'information. Nous disposons également désormais d'un « E-Reider » et d'un réseau d'échange de données interne. Ceci démontre à quel point nous prenons au sérieux la numérisation de nos services.

Nous travaillons également en permanence pour la protection de l'environnement: nous avons mis en service des distributeurs d'eau, et les demandes d'aide financière pour



l'achat de vélos électriques se multiplie (86 demandes cette année seulement). Nous investissons également dans la sensibilisation dans le cadre du pacte climatique, dans l'expansion de la mobilité douce et la création d'un jardin communautaire et d'un jardin scolaire. Nous avons également acquis les jardins de la rue des Ateliers, et nous définirons un concept de location de ces jardins. Enfin, nous devons nous occuper de notre plan d'aménagement général au cours de l'année à venir, car il est en vigueur depuis 6 ans et devra peut-être être modifié.

J'espère que ma présentation était complète. Nous prenons bien soin de nos finances. Cette année nous a durement frappés, plus durement que ne l'a dit la ministre de l'Intérieur, mais grâce à un emprunt, nous continuerons à faire les investissements nécessaires dans tous les domaines concernés et à poursuivre systématiquement notre programme de coalition.

Je demanderais aux conseillers d'envoyer leurs questions sur le projet de budget par écrit au Service financier d'ici demain afin que nous ayons la possibilité de fournir les réponses lundi prochain.

### **3 Office social de Käerjeng – Approbation des budgets rectifié 2020 et initial 2021.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le budget a été présenté au conseil d'administration de l'Office social le 9 novembre 2020. Le conseil communal est à présent également prié de donner son approbation.

*Approbation unanime.*

### **4 Autorisation d'ester en justice – Résidence Schuman.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** L'échevin Richard Sturm nous explique les détails à ce sujet.

**Échevin Richard STURM (CSV):** La résidence Schuman est située à l'angle de la rue de l'Eau et de l'avenue de Luxembourg, et abritait autrefois l'agence locale BIL. Avec l'aide du notaire chargé de la vente, le maître d'ouvrage avait transformé une partie du domaine public en propriété privée, en définissant des places de parking devant la résidence et en leur attribuant des numéros cadastraux. Le tout remonte à plusieurs années, de sorte que

presque aucun des propriétaires de l'époque n'y est propriétaire aujourd'hui. Nous voulons, dans le pire des cas, par décision de justice, rétablir le domaine public.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** À qui s'adresse le procès? Contre les propriétaires individuels? Il faut supposer que les propriétaires ont plusieurs fois changé et que les places de parking ont peut-être déjà été revendues.

**Échevin Richard STURM (CSV):** Nous avons proposé au syndic de louer les places de parking avec un bail à long terme, mais ils ne veulent rien savoir.

**Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV):** N'y a-t-il pas une certaine responsabilité du notaire qui était chargé du dossier?

**Échevin Richard STURM (CSV):** C'est vrai. On pourrait aussi demander des comptes au notaire, mais notre principale préoccupation est que la zone en question retourne dans le domaine public de la Commune.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Nous n'avons aucun intérêt direct à intenter une action contre le notaire. Les propriétaires pourraient le faire parce qu'on leur a vendu quelque chose qui n'aurait pas dû être vendu.

*Approbaton unanime.*

## **5 Sicona – Approbation du programme d'action 2021.**

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** Le programme annuel pour 2021 est à nouveau conçu de telle sorte que les dépenses de la Commune restent sensiblement les mêmes que les années précédentes et s'élèvent à 149 500 euros. Étant donné que le ministère de l'Environnement subventionne les projets liés aux biotopes, le montant réellement investi est beaucoup plus élevé. Par ailleurs, si tous les projets proposés par SICONA pour 2021 étaient réalisés, c'est-à-dire que tous ces nouveaux biotopes étaient créés, on parlerait de travaux d'une valeur de près de 600 000 euros. La réalisation des biotopes prévus cette année ne change rien au budget communal, car ces coûts sont entièrement couverts par le fond pour l'environnement.

Concrètement il s'agit de 323 000 euros pour la création de biotopes sous réserve, et la mention «sous réserve» signifie que ces projets plus vastes et extraordinaires ne sont

réalisés sur le territoire communal que si nous en avons besoin comme mesures de compensation, ou s'ils nous sont crédités via un catalogue de collecte de points. À ce sujet, une loi est en cours d'élaboration.

L'un de ces projets prévoit la création d'un étang de 45 ares le long du «Rouerwee». Celui-ci pourrait servir de lieu de repos aux oiseaux migrateurs, à la fois lors de leur voyage vers le sud et à leur retour au printemps. Autour de cet étang, sur le reste des 265 ares de terrain, une prairie maigre de fauche sera créée.

Non loin, le long de la piste cyclable, un autre projet prévoit la restauration de deux étangs dans le cadre du plan d'action « Kammolch ». Certains saules et leurs racines doivent d'abord être enlevés.

Le troisième projet proposé concerne la restauration d'une grande prairie de fauche de 70 ares près du « Waschbur » de Hautcharage. Le quatrième projet se situe quelques centaines de mètres plus loin en direction de Hivange, il s'agit de l'extension d'un verger au lieu-dit « auf den Dachslöcher ».

Il y a donc pas mal de projets bienvenus qui attendent d'être réalisés.

Au premier poste budgétaire, nous retrouvons chaque année l'entretien des biotopes existants (180 569 euros): mares, vergers avec leurs clôtures, travaux de tonte des prairies maigres et humides ainsi que des bandes écologiques et la taille des haies. La Commune supporte un peu plus du tiers de ces frais d'entretien. Le ministère contribue à raison de 75% pour les vergers, 90% pour les travaux dans les zones Natura 2000 (par exemple «Boufferdanger Mouer» et «Griechten ») et 50% en dehors de ces zones.

Le deuxième poste le plus important concerne l'information et la sensibilisation (54 000 euros). Cette dépense comprend l'entretien des panneaux d'information, les après-midis écologiques régulièrement proposés aux enfants (le samedi), le suivi du projet "Natur genéissen" dans nos structures d'accueil (d'une part des formations de notre personnel et des contrôles réguliers de la cuisine pour s'assurer que le cahier des charges est respecté, d'autre part les négociations avec les agriculteurs et le soutien de nos producteurs locaux), et « Aktioun Päiperlek », une action lors de laquelle des vivaces sont distribuées aux citoyens.

Outre les papillons, qui par la plantation de vivaces à fleurs, regagnent d'habitat, on aide aussi d'autres espèces animales menacées, par exemple en suspendant des nichoirs

pour le petit hibou ou en créant des solutions de nidification pour les hirondelles, les martinets et les effraies des clochers (par exemple dans les granges).

En outre, des crédits ont été réservés pour la supervision de zones intéressantes et pour la révision des plans de gestion. Nous participons également à une étude sur les hirondelles.

Les actions dans le cadre du PNP2 (deuxième plan national de conservation de la nature) sont la création de biotopes sur des propriétés privées, désormais subventionnées à 100%, ce qui signifie que ces coûts ne passent plus par le budget communal, mais sont directement payés par le fonds de l'environnement. Pour 2021, la création de trois bandes écologiques avec des haies et un arbre fruitier (« Hieweléck ») ainsi que la restauration de 21 hectares de prairie maigre de fauche au lieu-dit «vir Pärchen» sont prévues.

Ceci résume tout ce qui est prévu dans le plan d'action SICONA pour 2021, et qui est à approuver aujourd'hui par le conseil communal.

*Approbation unanime.*

## **6 Nomination d'un(e) délégué(e) politique à l'égalité femmes-hommes.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le collège échevinal propose de désigner l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill comme déléguée politique de la commune de Käerjeng pour les questions d'égalité femmes-hommes.

**Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng):** Une première initiative du ministère responsable aura lieu en mars 2021. Il a été constaté que de nombreuses rues à travers le pays portent le nom de personnalités masculines, mais qu'on trouve peu de noms féminins. Pour cette raison, pendant un mois, on ajoutera à cette dénomination le nom d'une personnalité féminine. Nous envisageons de mettre en œuvre cette initiative également dans la commune de Käerjeng.

*Approbation unanime.*

## **7 Personnel communal – Création d'un poste de salarié à tâche complète pour les besoins du service urbanisme.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le collège échevinal propose de créer un poste de salarié à tâche complète pour l'équipe de Mme Juttel. La tâche principale de ce salarié sera de contrôler les projets de construction et la conformité aux autorisations de construire. Cette tâche requiert d'une part une certaine maturité, d'autre part une expérience et des connaissances professionnelles dans ce domaine. Pour cette raison, nous proposons d'annoncer le poste de manière à que nous puissions trouver un candidat approprié. Mme Juttel nous donne les explications nécessaires.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** L'équipe est actuellement composée de deux personnes qui s'occupent des autorisations de construire. Théoriquement, nous devrions vérifier tous les projets de construction pour voir si les dispositions des autorisations respectives sont respectées. Cependant, ce contrôle est généralement négligé par manque de temps. En ce qui concerne les immeubles, nous exigeons une inspection finale avant que les résidents puissent y déclarer leur résidence. De cette manière, nous pouvons au moins nous assurer qu'il n'y ait pas plus d'unités créées que celles qui ont été approuvées.

Malheureusement, nous constatons de plus en plus souvent que les propriétaires d'immeubles ne respectent pas les autorisations émises. De plus, nous ne pouvons actuellement pas vérifier si quelqu'un construit sans autorisation, et nous ne pouvons vérifier les passeports énergétiques qu'en théorie.

À titre d'exemple, je vous présente un projet de construction lors duquel une grange devait être remplacée par une maison bifamiliale. Le volume de la grange étant protégé, la maison aurait dû avoir le même volume que la grange. Suit à la construction du gros oeuvre, nous avons constaté que la maison était beaucoup plus haute que la grange. Le promoteur a ensuite soumis de nouveaux plans, qui ne correspondaient pas à la réalité.

De telles situations ont pour conséquence que des arrêts de chantiers sont de plus en plus fréquents.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Malheureusement, il ne semble plus être une évidence de nos jours que les autorisations de construire soient respectées. De plus en plus de bâtiments sont construits différemment de ce qui a été approuvé. Pour faire cesser

ce problème, nous avons besoin d'un salarié qui effectue des contrôles réguliers. Cette personne pourrait également être soutenue par nos agents municipaux.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP):** Jusqu'où pouvons-nous aller, en tant que commune, si quelqu'un ne respecte pas ce qui a été autorisé?

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Dans les cas extrêmes, nous pouvons exiger que le bâtiment soit démolé jusqu'à ce qu'il soit conforme à l'autorisation, mais il faut voir ça au cas par cas.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Nous sommes flexibles en ce sens que nous acceptons éventuellement que des plans modifiés soient soumis et que l'autorisation soit adaptée si ce qui a été construit est conforme à la réglementation applicable. Mais il y a aussi des cas où l'immeuble en question n'aurait tout simplement pas pu être autorisé. Dans ce cas nous ne pouvons pas faire preuve de flexibilité. Nous devrions également discuter de l'introduction d'une taxe, car nos agents passent des heures à expliquer aux maîtres d'ouvrages comment adapter leurs plans.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** Nous sommes d'accord que nous avons besoin d'une personne supplémentaire pour cette mission. Cependant, nous recommandons au collège échevinal de respecter les dispositions légales relatives au statut des fonctionnaires communaux et d'essayer de pourvoir le poste par un fonctionnaire. Le collège échevinal suppose qu'il n'est pas possible de trouver une personne appropriée sous le statut du fonctionnaire, mais nous devrions essayer, surtout vu qu'il s'agit d'une mission de contrôle et de rédaction de procès-verbaux.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Le collège échevinal s'engage à donner l'opportunité au salarié de changer de carrière vers celle du fonctionnaire communal, comme nous l'avons fait auparavant avec les salariés du service technique. Cependant, ça dépendra si ce changement est intéressant pour la personne.

*Approbaton unanime.*

## **8 Commissions consultatives de la mobilité et de l'environnement – Modifications.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** À la demande du LSAP, M. Carlo Link sera remplacé par M. Luca Link au sein de la commission de la mobilité. Pour remplacer M. Lucien Fusulier qui est décédé, M. Vito Micucci est nommé membre de la commission de l'environnement.

*Approbation unanime.*

## **9 Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Aujourd'hui, quatre règlements de la circulation sont à l'ordre du jour de la séance.

*Approbation unanime.*

## **10 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement de la parcelle 2362/6621 BC de Bascharage, 21 rue Pierre Schütz - Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Il s'agit du lotissement de la parcelle «21, rue Pierre Schutz».

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Cette parcelle est divisée en trois lots, les deux lots avant servant à la construction de deux maisons unifamiliales.

*Approbation unanime.*

## **11 Aménagement communal et développement urbain – Morcellement de la parcelle 441/7082 BC de Bascharage, 11 rue Belair – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Ce morcellement concerne la maison n ° 11 de la rue Belair.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Cette maison se trouve au coin de la rue des Prés et est sera démolie afin de permettre le lotissement et la construction de 5 maisons mitoyennes. Ces maisons feront alors partie de la «Rue des Prés».

*Approbation unanime*

## **12 Modification ponctuelle du PAP rue du X Septembre (procédure allégée) - Présentation et vote.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** Cette modification ponctuelle concerne une modification du plan d'aménagement particulier déjà approuvée.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale):** Concrètement, il 's'agit d'une procédure allégée, car il n'y a que des modifications minimales au projet de construction dans la nouvelle «Rue Itschelt» à Hautcharage. Le tracé des limites de la propriété et les différences de hauteur ont été légèrement modifiés et le coefficient de surface habitable minimum a été supprimé.

*Approbation unanime.*

## **13 Questions et réponses.**

Pas de questions.

Fin de la séance à 11h10.